DEPARTEMENT DE LA LOIRE

République Française

COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Vote par procuration : 0
Nombre de conseillers votants : 10

Le 31 mars deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 25 mars 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEOURJON, Maire.
Etaient présents : GEOURJON André, ESCOFFIER Bertrand, JOLY Marc, GUILLAUMOND Roger, FECHNER Gilles, MILHAU Nicolas, , GONNET Michel, BARRALON Jean-Claude, SABOT Jacky , FERNANDEZ Jean-Bernard
Absents excusés : FARIZON Nicole
Absent :
Secrétaire élu pour la session : SABOT Jacky

Question n°1 : approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2021
Suppression d'une ligne en double concernant la vente du tracteur.
Le compte rendu du conseil municipal du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité
Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat https://www.cc-montsdupilat.fr rubrique La Versanne

2021-004-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET EAU ASSAINISSMENT

Rapporteur Monsieur le Maire

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établi un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).
Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Les comptes de gestion de 2020 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

➢ *Présentation du compte de gestion de l'eau et de l'assainissement*

007043
TRES. ANNONAY

GED
II-1
Exercice 2020

28700 - EAU ASSAINISSEMENT LA VERSANNE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	196 185,51	60 585,62	256 771,13
Titres de recettes émis (b)	167 502,36	47 654,13	215 156,49
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	167 502,36	47 654,13	215 156,49
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	196 185,51	60 585,62	256 771,13
Mandats émis (f)	181 421,65	54 929,66	236 351,31
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	181 421,65	54 929,66	236 351,31
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	13 919,29	7 275,53	21 194,82

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
EAU ASSAINISSEMENT LA VERSANNE					
Investissement	28 745,51		-13 919,29		14 826,22
Fonctionnement	10 585,62		-7 275,53		3 310,09
Sous-Total	39 331,13		-21 194,82		18 136,31
TOTAL III	39 331,13		-21 194,82		18 136,31
TOTAL I + II + III	39 331,13		-21 194,82		18 136,31

Après présentation et explication, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'eau et de l'assainissement 2020.

2021-005-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE

Rapporteur Monsieur le Maire

➢ Présentation du compte de gestion de la commune

007043
TRES. ANNONAY

GEI
II-1
Exercice 2020

72200 - LA VERSANNE -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	424 170,12	206 660,28	630 830,40
Titres de recettes émis (b)	290 246,74	240 521,19	530 767,93
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	290 246,74	240 521,19	530 767,93
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	424 170,12	206 660,28	630 830,40
Mandats émis (f)	277 865,46	168 538,88	446 404,34
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	277 865,46	168 538,88	446 404,34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	12 381,28	71 982,31	84 363,59
(h - d) Déficit			

007043
TRES. ANNONAY

GEI
Etat II-2
Exercice 2020

72200 - LA VERSANNE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-44 070,12		12 381,28		-31 688,84
Fonctionnement	11 980,40	1 070,12	71 982,31		82 892,59
TOTAL I	-32 089,72	1 070,12	84 363,59		51 203,75

Après présentation et explication, le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune

2021-006-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Monsieur Jean- Bernard FERNANDEZ

Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur Fernandez, 1er adjoint, présente le compte administratif.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

- Présentation du compte administratif de l'eau et de l'assainissement

Budget Eau Assainissement Compte Administratif 2020		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		10585.62
Opération réelles 2020	54929.66	47654.13
résultat de l'exercice 2020	-7275.53	
résultat cumulé de l'exercice 2020		**3310.09**
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2019		28745.51
Opération réelles 2020	181421.65	167502.36
résultat de l'exercice 2020	**-13919.29**	
Résultat cumulé de l'exercice 2020		**14826.22**
Résultats de clôture 2020		**18136.31**
Pour info restes à réaliser investissement sur 2020	**0**	**0**

Après présentation et explication, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif de l'eau et de l'assainissement

2021-007-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET COMMUNE

Rapporteur Monsieur Jean- Bernard FERNANDEZ

Monsieur le Maire sort de la salle. Monsieur Fernandez, 1er adjoint, présente le compte administratif.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

- Présentation du compte administratif de la commune

Budget Commune Compte Administratif 2020		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019		10910.28
Opération réelles 2020	168538.88	240521.19
résultat de l'exercice 2020		71982.31
résultat cumulé de l'exercice 2020		**82892.59**
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2019	44070.12	
Opération réelles 2020	277865.46	290246.74
résultat de l'exercice 2020		12381.28
Résultat cumulé de l'exercice 2020	**-31688.84**	
Résultats de clôture 2020		**51203.75**
Pour info restes à réaliser investissement sur 2021	**64000.00**	**105500.00**

Après présentation et explication, le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune

Mr le Maire revient dans la salle.

2021-008-04 AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Monsieur le Maire

eau/assainissement

Affectation du résultat de 2020 sur 2021

fonctionnement

		montants	article	variation /n-1
excédent ou déficit	2019	10 585.62	c/002 au budget 2020	
dépenses	2020	54 929.66		
recettes	2020	47 654.13		
résultat de l'exercice	2020	-7 275.53		
résultat cumulé de l'exercice	2020	3 310.09		

investissement

excédent ou déficit	2019	28 745.51	c/001 au budget 2020	
dépenses	2020	181 421.65		
recettes	2020	167 502.36		
résultat de l'exercice	2020	-13 919.29		
résultat cumulé de l'exercice	2020	14 826.22	c/001 au budget 2021	
restes à réaliser en dépenses	2020	0.00	à reporter au budget 2021	
restes à réaliser en recettes	2020	0.00	à reporter au budget 2021	
solde des restes à réaliser	2020	0.00		
besoin de financement pour	**2021**	**0.00**	c/1068 au budget 2021	dette en capital
résultat à reporter en 2021				
résultat de fonctionnement à reporter en	**2021**	**3 310.09**	c/002 au budget **2021**	

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le report de 3310.09 € au compte 002 des recettes de fonctionnement de l'eau et de l'assainissement, le report de 14826.22€ au compte 001 en recette investissement, et zéro au compte 1068.

2021-009-04 AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET COMMUNE

Rapporteur Monsieur le Maire

COMMUNE

Affectation du résultat de 2020 sur 2021

fonctionnement

		montants	article	variation /n-1
excédent ou déficit	2019	10 910.28	c/002 au budget 2020	
dépenses	2020	168 538.88		
recettes	2020	240 521.19		
résultat de l'exercice	2020	71 982.31		
résultat cumulé de l'exercice	**2020**	**82 892.59**		

investissement

excédent ou **déficit**	2019	-44 070.12	c/001 au budget 2020	
dépenses	2020	277 865.46		
recettes	2020	290 246.74		
résultat de l'exercice	2020	12 381.28		
résultat cumulé de l'exercice	2020	-31 688.84	c/001 au budget 2021	
restes à réaliser en dépenses	2020	64 000.00	à reporter au budget 2021	
restes à réaliser en recettes	2020	105 500.00	à reporter au budget 2021	
solde des restes à réaliser	2020	41 500.00		
besoin de financement pour	**2021**	**0.00**	c/1068 au budget 2021	dette en capital
résultat à reporter en 2021				
résultat de fonctionnement à reporter en	**2021**	**82 892.59**	c/002 au budget **2021**	

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le report de 82892.59 € (résultat de fonctionnement) au compte 002 des recettes de fonctionnement de la commune et de -31688.84€ au compte 001 solde d'investissement reporté et zero au compte 1068

2021-010-05 VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2021

Rapporteur Monsieur le Maire

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1er janvier 2021.
A ce titre, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette compensation prend la forme suivante :

- les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État ;

- les EPCI à fiscalité propre bénéficieront d'une fraction de TVA dynamique, égale au montant de leur taxe d'habitation perdue, calculé sur la base du taux adopté en 2017.

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près.

Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020 qui s'élève à 15,30 %, soit pour la commune de la Versanne un taux minimal de 24.51% (15.30 + 9.21 taux communal 2020)

La commune de la Versanne a un endettement sur 23.6 années sans tenir compte du prêt relais de 100 000 euros à rembourser en 2 ans.

Monsieur le Maire et la commission finance propose de relever les impôts de manière significative afin de faire face à notre besoin de recettes.

Les élus après concertation proposent de rehausser les taux de fiscalité locale de 9% soit pour 2021, les taux suivants :

Taxe foncier bâti : 24.51 x 9% = **26.71**
Taxe foncier non bâti : 30.52 x 9% = **33.26**

2021-011-06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Présentation des dépenses et les recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2021 de la commune :

COMMUNE 2020

FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES	
c011	charges à caractère général	82 560.00	70	Produits des services du domaine et vent	3 900.00
C 012	charges de personnel	63 620.00			
63512	taxe fonciere	2 000.00			
66	Charges financières	5 500.00	73	Impôts et taxes	117 839.00
L 014	Atténuations de produits		74	Dotations et participations	79 050.00
637					
65	Autres charges de gestion courante	41 650.00	75	Autres produits de gestion courante	16 150.00
			L 013	Atténuations de charges	500.00
67	Charges exceptionnelles	100.00			
			76	Produits financiers	
			77	produits exceptionnels	500.00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	401.59			
L 002	Résultats S.F. reportés	0.00	L 002	Résultats S.F. reportés	82 892.59
	Total dépenses réelles	195 831.59		Total recettes réelles	300 831.59
	DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE	
L 023	Virement à la S.I.	105 000.00			
O42	Op. ordre transfert entre sections		O42	Op. ordre transfert entre sections	0.00
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
	Total dépenses d'ordre	105 000.00		Total recettes d'ordre	0.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	300 831.59		Total des recettes réelles et d 'ordre	300 831.59

INVESTISSEMENT

0.00

	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES	
			10222	F.C. T.V.A.	16 128.01
1641	Emprunts en euro	70 000.00	10223	TA	2 000.00
16878	Autres dettes	0.00			
			1068	Excédents fonctionnement capitalisés	0.00
165	dépôt et cautionnement	500.00	13	Subventions	43 451.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00			
2041	Subvention d'équipement aux organismes	8 000.00			
21	Immobilisations corporelles	1 000.00	1641	Emprunts en euro	0.00
23	Immobilisations en cours	97 390.17	165	dépôt et cautionnement	500.00
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	0.00			
	Total dépenses réelles	176 890.17		Total recettes réelles	62 079.01
	DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE	
			O21	Virement de la S.F.	105 000.00
*040		0.00	024	Produits de cessions	0.00
O40	Op. ordre transfert entre sections	0.00	O40	Op. ordre transfert entre sections	0.00
			O41	Op. ordre patrimoniales	
	Total dépenses d'ordre	0.00		Total recettes d'ordre	105 000.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	176 890.17		Total recettes réelles et d 'ordre	167 079.01
L 001	Solde S.I. reporté	31688.84	L 001	Solde S.I. reporté	0.00
	Restes à réaliser N-1	64 000.00		Restes à réaliser N-1	105 500.00
	Total dépenses d'investissement cumulées	272 579.01		Total recettes d'investissement cumulées	272 579.01
	TOTAL GÉNÉRAL	573 410.60		TOTAL GÉNÉRAL	573 410.60

Après présentation et explication des choix de la commission finance, le conseil délibère et approuve à 'unanimité le budget prévisionnel 2021 de la commune

2021-012-06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Mr le Maire

- Présentation des dépenses et des recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2021 de l'eau et de l'assainissement :

EAU/ASS 2021

EXPLOITATION

	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES	
c011	charges à caractère général	11 000.00	70	Produits des services du domaine et ve	38 600.00
C 012	charges de personnel				
66	Charges financières	6 000.00	73	Impôts et taxes	0.00
L 014	Atténuations de produits	3 800.00	74	Dotations et participations	4 300.00
65	Autres charges de gestion courante	500.00	75	Autres produits de gestion courante	0.00
			L 013	Atténuations de charges	
			76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	200.00	77	produits exceptionnels	300.00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	442.61			
L 001	Solde S.I. reporté	0.00	L 002	Résultats S.F. reportés	3 310.09
	Total dépenses réelles	21 942.61		Total recettes réelles	46 510.09
	DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE	
L 023	Virement à la S.I.	3 000.00			
042	Op. ordre transfert entre sections	34 061.44	042	Op. ordre transfert entre sections	12 493.96
043	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		043	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
	Total dépenses d'ordre	37 061.44		Total recettes d'ordre	12 493.96
	Total dépenses réelles et d'ordre	59 004.05		Total des recettes réelles et d 'ordre	59 004.05

INVESTISSEMENT

0.00

	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES	
			10222	F.C. T.V.A.	860.00
1641	Emprunts en euro	20 000.00	10223	TA	0.00
16878	Autres dettes	0.00			
			1068	Excédents fonctionnement capitalisés	0.00
165	dépôt et cautionnement		13	Subventions	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00			
21	Immobilisations corporelles	0.00	1641	Emprunts en euro	0.00
23	Immobilisations en cours	20 000.00			
20	SI dépenses imprévues	253.70			
	Total dépenses réelles	40 253.70		Total recettes réelles	860.00
	DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE	
			021	Virement de la S.F.	3 000.00
040		0.00	024	Produits de cessions	0.00
040	Op. ordre transfert entre sections	12 493.96	040	Op. ordre transfert entre sections	34 061.44
41	Op. ordre patrimoniales		041	Op. ordre patrimoniales	
	Total dépenses d'ordre	12 493.96		Total recettes d'ordre	37 061.44
	Total dépenses réelles et d'ordre	52 747.66		Total recettes réelles et d 'ordre	37 921.44
L 001	Solde S.I. reporté	0.00	L 001	Solde S.I. reporté	14 826.22
	Restes à réaliser N-1	0.00		Restes à réaliser N-1	0.00
	Total dépenses d'investissement cumulées	52 747.66		Total recettes d'investissement cumulées	52 747.66
	TOTAL GÉNÉRAL	111 751.71		TOTAL GÉNÉRAL	111 751.71

Après présentation et explication des choix de la commission finance, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2021 de l'eau et de l'assainissement

2021-013-07 ANNULATION DELIBERATION 2021-003-06 TRAVAUX GENIE CIVIL ET RESEAU AEP

Rapporteur Monsieur le Maire

Sur la délibération 2021-003-06, nous avons oublié d'indiquer que Mr Bertrand ESCOFFIER était sorti de la salle pendant toute la durée du débat concernant ce dossier car il était concerné par cette affaire. Nous devons donc annuler cette délibération pour illégalité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'annulation de la délibération n°2021-003-06 TRAVAUX GENIE CIVIL ET RESEAU AEP

2021-014-08 TRAVAUX GENIE CIVIL ET RESEAU AEP

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur Bertrand ESCOFFIER sort de la salle.

Monsieur le Maire explique que suite au départ de l'employé communal, les élus ont réfléchi à une nouvelle organisation pour les réparations de fuite sur le réseau AEP et pour les petits travaux de voirie et de génie civil. Une fiche de consultation pour les différents travaux à réaliser a été envoyée à 5 entreprises locales : Courbon, Heyraud TP, Borne, Travaux Agricole Escoffier, Juthier. Après examen des différentes propositions, les entreprises suivantes ont été retenues.

AEP :

A partir d'une fuite préalablement localisée par la municipalité, la mission consiste à intervenir pour les travaux de génie civil soit découpe goudron-excavation-remblaiement-goudronnage. Le lieu peut-être une voie communale ou espace public goudronnés, un chemin rural revêtu ou pas, une cour publique ou privée et tout autre terrain recevant les canalisations. Les fournitures de réparation sont mises à disposition par la municipalité.

Entreprise n°1 : Travaux Agricole Escoffier
Entreprise n°2 : Courbon

VOIRIE :

Points à temps ou nids de poule : la mission consiste à reboucher les trous des chaussées goudronnées suite aux dégâts causés par les intempéries, engins de déneigements ou autres. Compactage compris.

Entreprise n°1 : COURBON
Entreprise n°2 : Travaux Agricoles Escoffier

Curage des fossés : la commune fera réaliser des devis au cas par cas au moment opportun car les offres manquent de cohérence. Les entreprises Courbon, Heyraud et Juthier sont en capacités d'assurer cette prestation.

Travaux de maçonnerie : la commune fera réaliser des devis au cas par cas au moment opportun. Les entreprises Heyraud et Courbon sont en capacité d'assurer cette prestation.

Bordure de route : une voire 2 fois/an l'épareuse est passée en bordure de voie communale ou chemin rural. Une seule proposition.

Entreprise n°1 : Travaux Agricole Escoffier

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve le choix des entreprises pour les travaux AEP et Génie civil.

Monsieur Bertrand ESCOFFIER rentre dans la salle

Question n°9 : RAPPORT DES COMMISSIONS ET EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

- ✓ Vote du budget primitif 2021 : 7 181 000€ au total
- ✓ Loi LOM sur la mobilité ; une délibération sera à prendre avant fin juin.
- ✓ Transfert compétence eau assainissement prévue au 1er janvier 2026. Le budget primitif de la communauté de communes a prévu une étude de 120000€ pour organiser le transfert de cette compétence. Mr le Maire a alerté les députés et les sénateurs de la Loire sur les problèmes soulevés par ce transfert de compétence.
- ✓ ADS : Mr FORISSIER termine son contrat le 30 avril 2021. L'urbanisme est pour l'instant géré par une entreprise extérieure.

Réunion sur l'organisation des marchés au niveau de la communauté de communes
Enveloppe de la communauté de communes pour la promotion des marchés en plein air 23500€ sur laquelle il reste de disponible 13800€ à utiliser avant novembre 2021
La communauté de communes adhère à l'association « M ton Marché » qui propose une aide de conseil pour l'organisation des marché (modèle de règlement par exemple)
La réunion s'est terminé sur un temps d'échange qui a permis de réunir des informations sur les producteurs locaux qui pourraient être intéressés.
Réunion commission le mardi 06 avril à 14h00

PARC DU PILAT : travail sur la nouvelle charte

SIEL : nous allons demander un comparatif avec nos factures de l'an dernier pour voir s'il est intéressant de revenir au marché groupé du SIEL pour l'électricité.

SICTOM : vote des budgets primitifs
Investissements prévus : site internet : 15000€, achat de 2 camions,
Projet à l'étude : géo localisation des camions, tarification incitative sur la collecte des ordures ménagères

Commission urbanisme :
Réunion de la commission tous les 15 jours pour vérifier l'ensemble du zonage de la commune sur le PLU.
Recherche de terrains communaux pouvant être destinés à la construction.
En fonction de l'avancée du dossier, dans les années à venir, il faudra soit envisager une modification simplifiée soit une révision complète ce qui ne représente pas le même coût ni la même durée.
Prochaine réunion le 13 avril 2021

Commission communication :
Devis infortech pour le changement du matériel informatique de la mairie (809.80€ ttc) Le conseil valide cette proposition.

Préparation bulletin municipal : réunion le mardi 06 avril à 10h30

Commission déneigement : retrait des barrières à neige le 09 avril 2021 à 9h00

Commission bâtiments communaux : réunion le 06 avril à 16h00
Réflexion sur l'utilisation des salles, le presbytère, l'école des Préaux.

Commission cimetière : vérifier les places disponibles.

Question n°5 : QUESTIONS DIVERSES

La pose des fenêtres du bâtiment de la mairie est en cours.

Travaux de la place : la commune a émis des réserves sur la réception des travaux. Nous sommes actuellement en attente.

Parking des Acrobois : une solution est possible avec le département et les propriétaires concernés.

Régularisation du chemin du Pêcher : les propriétaires sont d'accord pour la mise en conformité.

Location du garage vide à Mr et Mme Marhuenda pour 30 € par mois en attendant que l'appartement soit de nouveau loué.

Appartement de la mairie disponible. L'annonce a été installée à l'entrée du village.

Le tracteur n'a pas encore été vendu.

La séance est levée à 23h30
Le Maire, André GEOURJON

MAIRIE DE LA VERSANNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIRE

Fait à La Versanne, le 1er avril 2021 / Affiché le
Délibérations transmises au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

MAIRIE DE LA VERSANNE